



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats de sécurisation professionnelle

Question écrite n° 102064

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur le contrat de sécurisation professionnelle. Depuis le 1er septembre 2011, le contrat de sécurisation professionnelle s'adresse aux salariés de certaines entreprises visées par une procédure de licenciement économique. Il permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un retour accéléré à l'emploi durable. Elle souhaiterait connaître les résultats obtenus par la mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle, notamment le nombre de bénéficiaires, ainsi que ceux ayant pu retrouver un emploi dans les 12 mois.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102064

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 462